

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4014>



Le SNES-FSU dénonce les conditions scandaleuses du déroulement des élections professionnelles de 2011



Dossiers académiques - Instances académiques - Elections professionnelles 2011 -
Date de mise en ligne : jeudi 20 octobre 2011

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Déclaration FSU lors du dépouillement du 20/10/2011 DIJON

Les élections professionnelles constituent un moment très important de la démocratie sociale dans l'Education Nationale et dans la fonction publique. Elles doivent en effet permettre de mesurer la représentativité des organisations syndicales et, à travers ce vote, de mettre en évidence les choix des personnels sur l'avenir de l'Education Nationale et sur l'avenir de leurs métiers. Ainsi la recherche d'une expression du plus grand nombre, la mise en place de modalités permettant à chacun de pouvoir s'exprimer par son vote, la rigueur de l'organisation du scrutin sont des éléments essentiels.

A cet égard le bilan qui peut être fait ce soir est épouvantable. Le taux de participation au CTA constitue un véritable dévissage au regard des taux qui avaient pu être enregistrés depuis des dizaines d'années dans l'Education Nationale.

Dans notre académie, seulement 39 % des électeurs ont voté contre 65% il y a 3 ans.

Les difficultés ont été multiples :

Le 12/10/2011, M. Bruno Lamoureux a envoyé par mail un lien aux délégués de listes pour télécharger les listes électorales : celles-ci dataient du 30 septembre et étaient donc fausses.

Pourquoi n'avons-nous jamais eu les listes définitives d'électeurs ?

Rectorat et ministère ont été dans l'incapacité d'intégrer sur les listes électorales des personnels qui remplissent pourtant toutes les conditions pour être électeur, comme xxxxx candidate sur la liste FSU au CTA. Combien de collègues sont dans cette situation ? Combien dans les différentes catégories ?

Comment est-il possible que M. le Recteur ait accepté que des personnels de l'académie de Dijon se retrouvent dans cette situation ?

Comment a-t-il pu accepter cette différence de traitement ? Le droit de voter pour certains, le refus pour d'autres ! Pourquoi M. le Recteur a-t-il été totalement silencieux sur cette question ? Nous demandons qu'il soit présent lors du dépouillement.

Pour accéder aux différentes étapes, les caractères 6 et 7 du numéro INSEE étaient indispensables. Or, pour de nombreux collègues, les numéros demandés étaient faux, rendant impossible le vote.

Des identifiants n'ont pas été remis en main propre, n'ont pas été envoyés par lettre postale ou pas reçu par mail, rendant là aussi le vote impossible. Ça a été en particulier le cas de nombreux collègues du supérieur.

Des mots de passe ont mis longtemps à arriver aux collègues et certains qui l'ont demandé le dernier jour du vote ne l'ont pas reçu.

Des lenteurs dans les connexions, des interruptions des serveurs nationaux ont découragé bon nombre de collègues.

Toutes ces anomalies constituent des irrégularités, le non-respect des textes régissant ces élections.

Les syndicats nationaux de la FSU ont, dès le début, exprimé leur refus du choix de cette modalité de vote ainsi généralisée, en particulier parce que nous craignons ce que nous observons aujourd'hui. Le ministère a fait le choix inverse, sans concertation, en passant en force. Aujourd'hui il assume l'entière responsabilité de la chute des taux de participation. Nous n'oublions pas qu'il a, à maintes reprises, affirmé que cette nouvelle modalité de vote n'hypothéquait pas la participation enregistrée traditionnellement à l'Education Nationale.

Le choix du vote électronique n'a-t-il pas été fait pour baisser le taux de participation et ainsi réduire la représentativité des organisations syndicales ?

La FSU refuse de cautionner ce qui s'est passé et refuse de donner la clef de fragmentation.

Nous constatons que les personnels de l'Education Nationale sont de plus en plus mal considérés par le ministère et le gouvernement : un enseignant sur deux n'est pas remplacé à son départ à la retraite ce qui est à juste titre interprété comme le fait qu'un sur deux ne servait à rien ! Les enseignants sont devenus des spécialistes du « clic » avec les ENT, le livret de compétences et puis maintenant les élections, passant de plus en plus de temps devant des ordinateurs au détriment du travail d'enseignement ... Enfin, quand le rectorat impose à aux jeunes collègues de sciences physiques, l'année suivant le concours, d'enseigner les mathématiques, il met ceux-ci en grande difficulté. L'absence de prise en compte de tous ces éléments démontre l'absence de toute politique réelle de gestion des ressources humaines.